

## **Cours préparatoires aux examens fédéraux de nouveau subventionnés: La Confédération compte verser l'année prochaine 100 millions de CHF aux étudiants de cours préparatoires**

Depuis des décennies, la branche de l'audit et du conseil forme des experts en comptabilité, fiscalité et fiduciaire. Contrairement aux formations universitaires, ces formations sont intégralement financées par les étudiants et/ou par l'employeur. Désormais, la Confédération offre des subventions également pour ces formations, ce à hauteur de 50% des frais. Ce financement est axé sur la personne, à savoir qu'il est versé directement aux étudiants de cours préparatoires s'inscrivant à un examen fédéral. Les étudiants ayant commencé leur formation en 2017 ou qui la commenceront en 2018, ont droit à une subvention dès l'examen de diplôme fédéral (effet rétroactif sur l'ensemble de la formation).

A ce sujet, nous vous recommandons la lecture de l'article de René Donzé publié dans la NZZ (en allemand uniquement) qui préconise que les entreprises accordent du temps ou une aide financière à leurs collaborateurs afin que, dans une «offensive de formation», plus d'entre eux suivent de tels cours. En ce sens, le secteur de l'audit et du conseil peut servir de modèle à d'autres secteurs. En effet, c'est justement le soutien proposé aux collaborateurs dans le cadre de conventions de formation qui rend la branche très attractive depuis des décennies.

### **Lien(s) et téléchargement(s)**

- [NZZ am Sonntag 16.09.2017 – Bund nimmt Firmen in die Pflicht – René Donzé](#)